

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.04.2021

Présents : Mmes David, Porte, Vecchi, Pestourie, Dalodière, Goudour, Coustillas, Sérézat ;
Mrs Limouzin, Bost, Chevalier, Barras, Labrousse, Lajous, Mouneyrac

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2021

L'ensemble des délibérations ont été approuvées à l'unanimité

Compte administratif 2020 : il s'établit à 798 594.52€ en dépenses et 950 591.24€ en recettes de fonctionnement. L'excédent est de 151 996.72€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de N-1 de 276 083.97€. Le résultat à affecter au Budget primitif 2021 est donc de 428 080.69€.

Compte de gestion 2020 : conformité du compte de gestion tenu par le Receveur.

Affectation des résultats : la somme de 428 080.69€ est affectée à hauteur de 201 848€ en couverture des restes à réaliser (révision PLU, études PAB, chaudière mairie, voirie Rue des Cités, aménagement bourg de Mansac, apprentis communaux...) et 226 232.69€ au BP21.

Vote des taux : Pas d'augmentation. La réforme de la taxe d'habitation prévoit en 2021 le versement de la part Départementale de 21.35% aux communes. Le taux de foncier bâti sera donc de 17.32% inchangé + la part départementale de 21.35%. En contrepartie, la compensation de taxe d'habitation versée par l'Etat est supprimée. Taxe sur le foncier non bâti inchangé 82.35%.

Budget primitif 2021 : il s'établit à 1 171 732.69€ en Fonctionnement. Les investissements prévus sont inscrits pour 531 910€ (dont 128 200€ de remboursement de la dette) : étude pont La Rue, achat plaques de rues et de maisons, enfouissement Place du 19 mars, voirie Impasse des Clèdes, Bouscatel, Chamillac Haut, aménagement d'espaces publics Rue Principale, rénovation école, chaudière école, mobilier école, portables pilote TBI école, achat tracteur, débroussailleuse, battant de cloche, mur presbytère, défibrillateur, climatisation accueil mairie, 2 cavurnes, poteau incendie, ordinateur mairie, signalétique, extincteurs.

Subventions aux associations : Comité des fêtes 1 720€, Tennis Club de Mansac 385€, Mansac Avenir 230€, Unions Sportive Riveraine 800€, Amicale de chasse 230€, Amicale laïque 550€, Anacr 95€, La Belle Epoque 230€, Mansac Loisirs 230€, Instance de gérontologie 1464€, Fnaca 305€, Coopérative scolaire 65€, BCP 230€, CPR 230€, Paralysés de la Corrèze 50€, Gym volontaire 230€, Prévention routière 25€, Ligue contre le cancer 75€, La graine et l'idée 230€, Les amis de la BDP 100€, Ecole de musique intercommunale 800€, Au fil des pages 700€, Sporting Club Riverain 2 300€, Resto du cœur St Pantaléon 50€, Resto du cœur Terrasson 50€, Bon pied bon œil 230€, Don du sang 50€, La pétanque Riveraine 230€, La banque alimentaire 40€, La mission locale 1 244€, Western attitude 150€, Les chemins de Mansac 150€.

Contractualisation avec le département 2021-2023 : le Conseil Départemental propose d'aider la commune sur plusieurs projets sur 3 ans pour une aide globale de 134 679€ : Aménagement d'espaces publics Rue principale 80 000€, Travaux école et chaudière 16 800€, création d'une aire de jeux 12 500€, création d'un self au restaurant scolaire 20 092€, équipements sportifs 2 887€, diagnostic énergétique 2400€. Le Département alloue 10 000€ annuels à la commune pour les réfections de voirie.

Plaques de rues et de maisons : suite à la consultation lancée, 5 entreprises ont déposé une offre : Signature Group, La Poste, Alec-Lacroix, SEDI, AVS. L'entreprise ALEC-Lacroix est retenue pour des plaques bleues, écriture blanche, nom de la commune et blason sur plaques de rues, en matériau composite alu. Montant 8 797.60€ HT soit 10 557.12€ TTC.

Avenant voirie Rue des Cités : une dépense de 3 125€ HT soit 3 750€ TTC est nécessaire pour réaliser des travaux imprévus de raccordement des eaux pluviales de plusieurs riverains.

Enfouissement place du 19 mars : réalisation de l'enfouissement des réseaux Eclairage Public (EP) et France Telecom (FT) Place du 19 mars et Rue de l'Usine, avec une convention signée avec la FDEE, maître d'ouvrage. La dépense est de 22 132.12€ pour l'EP et 10 679.76€ pour le FT. La FDEE prend en charge la somme équivalente soit 50% de la dépense totale.

Avenant enfouissement : le raccordement de 3 descentes d'eaux pluviales et la création d'un réseau de 18 mètres imprévus entraînent un surcoût de 548.60€ HT soit 658.32€ TTC.

Fonds de soutien territorial de l'Agglo - FST 2021 : proposition de solliciter l'aide de l'Agglo sur l'opération Aménagement d'espaces publics Rue Principale qui permet d'obtenir l'aide maximale de l'Agglo soit 28 280€ et de déposer un dossier de demande d'aide.

Pont la rue : avant toute remise en état du pont menaçant d'éboulement à La Rue, il est nécessaire de réaliser des études géologiques, techniques, d'informer la Police de l'Eau. Le Bureau d'études Dejante assistera la commune dans cette opération pour un montant de 10 200€ HT soit 12 240€ TTC.

Aménagements trottoirs et stationnement au bourg : consultation des entreprises pour les aménagements devant le cimetière au Bourg de Mansac. Sont obtenues, des aides de l'Etat de 40% ainsi que des amendes de polices pour 35%. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021.

Voirie impasse des Clèdes- Bouscatel- Chamillac Haut : consultation des entreprises pour ces réfections de voirie. Aide du Département 10 000€. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021.

Rénovation école : peintures 1 salle de classe, bureau Directrice, cage escalier accès salle BCD, modulaire et cuisine sont attribuées à Thierry Combalbert, auto-entrepreneur pour un montant de 4 422€ et 3 fenêtres sur bâtiment Maternelles GS à l'entreprise Desplanches pour 4 927.95€ HT soit 5 913.59 € TTC. Coût total 9350.34€ HT soit 10 335.93€ TTC. Aide du Département de 30% contractualisation 21-23 et attente de réponse de l'Etat pour 37%.

Chaudière école : consultation d'entreprises pour le remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à gaz à condensation. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021. Aide du Département 30% contractualisation 21-23. Aide de l'Etat DETR 30%.

Mobilier 1 salle de classe : commande à la société Manuttan de tables doubles et individuelles, casiers, chaises, bureau et fauteuil de l'enseignant. Montant 2 810.97€ HT soit 3 373.16€ TTC.

Tracteur : consultation de 3 entreprises pour l'acquisition d'un tracteur avec broyeur latéral en remplacement du vieux (reprise demandée) tractant la balayeuse de voirie.

Climatisation secrétariat : installation d'une climatisation réversible à l'accueil du secrétariat mairie par l'entreprise Ramisse pour un montant de 3 929.64€ HT soit 4 711.97€ TTC. Une aide de l'Etat de 45% a été demandée.

Médecine préventive : convention à signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour bénéficier du service de médecine préventive obligatoire pour le personnel.

Opposition au transfert de compétence en matière de PLU : décision de s'opposer au transfert de compétence PLU à l'Agglo de Brive.

Participation école de Brive : approbation de la somme demandée par la ville de Brive de 1130.98€ pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe ULIS à Brive.